

PRÉFECTURE
des Alpes-de-Haute-Provence

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Août 2011

- Délégation de signature

2011 – 28

Parution le lundi 22 août 2011

PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2011-28

Août 2011

SOMMAIRE

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr, rubrique "Nos Publications".*

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Arrêté préfectoral n° 2011-1536 du 19 août 2011 donnant délégation de signature à Madame Marie-Pervenche PLAZA Directrice de la Sécurité et des services du Cabinet. **Pg 1**

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE

Secrétariat Général pour l'Administration Départementale

Digne-les-Bains, le

19 AOÛT 2011

ARRETE PREFECTORAL n° 2011 - 1536
donnant délégation de signature à **Madame Marie-Pervenche PLAZA**
Directrice de la Sécurité et des Services du Cabinet

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°92.604 du 1^{er} juillet 1992, modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret de Monsieur le Président de la République du 13 janvier 2011 nommant Madame Yvette MATHIEU Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en date du 16 août 2011 portant nomination de Madame Marie-Pervenche PLAZA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Directeur des Services du Cabinet de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 22 août 2011;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-101 du 19 janvier 2011 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Pervenche PLAZA**, Directrice de la Sécurité et des Services du Cabinet, à l'effet de signer, **à l'exclusion des réquisitions**, tous actes, correspondances et notes de service, pour les matières relevant des attributions du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et celles relevant des départements ministériels qui ne disposent pas de services dans le département, intéressant :

Le Bureau du cabinet, dans toutes ses attributions, et notamment :

Missions Polices administratives en lien avec la sécurité

- Décision d'octroi du concours de la force publique pour l'arrondissement chef-lieu,
- Récépissé d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 1^{ère} et 4^{ème} catégories et autorisations d'achat des munitions correspondantes,
- Récépissé de déclaration d'armes des 5^{èmes} et 7^{ème} catégories et autorisations d'achat de munitions correspondantes,
- Certificat d'acquisition d'explosifs ou de détonateurs,
- Carte européenne d'armes à feu,
- Visa d'autorisation individuelle de port d'arme détenue par des administrations et services publics,
- Récépissé de commerce d'armes et de munitions,
- Récépissé de demande d'agrément de garde particulier (armés et non armés),
- Carte d'agrément des gardes particuliers non armés (garde-particulier, garde-chasse, garde-pêche, garde forestier),
- Délivrance d'autorisation préalable, d'autorisation provisoire ou de carte professionnelle d'agent de sécurité privée,
- Agrément des agents assermentés pour la police des transports,
- Récépissé de déclaration de manifestations sportives et autorisations d'épreuves sportives se déroulant dans l'arrondissement chef-lieu, sur plusieurs arrondissements ou interdépartementales,
- récépissé et autorisation relative à l'organisation de ball-trap (arrondissement chef-lieu),
- Attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser,
- Récépissé de déclaration de feux d'artifices,
- Récépissé de dépôt de dossier de demande d'autorisation de système de vidéosurveillance et arrêtés d'autorisation,
- Autorisation des manifestations et activités aériennes,
- Agrément d'hélicoptère et hélistation,
- Décisions relatives à la navigation et à la pratique des sports d'eau vive sur toutes les rivières hors celles relevant de la compétence des sous-préfets : Ubaye, Ubayette, et Verdon
- Débits de boissons : sanctions pour l'arrondissement chef-lieu,
- Arrêtés d'habilitation pour la formation à l'aptitude à détenir des chiens dangereux,
- Arrêtés d'agrément des vétérinaires pour l'évaluation comportementale des chiens.

Le Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat, et notamment :

- Les abonnements,
- Les accusés de réception, les bordereaux d'envoi et les copies conformes,
- Les correspondances courantes.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, et notamment :

Défense et protection civiles

Défense civile

- habilitations défense

Sécurité civile

- Décisions relatives aux grands rassemblements,

- Agrément des associations de formation des premiers secours et organismes publics habilités,
- Délivrance des diplômes de premiers secours : BNMPS, PAE3,
- Les demandes d'enlèvement d'engins de guerre,
- Les brevets nationaux et cartes de secourisme,
- Les bons de commande et prises en charge de factures dont le montant est inférieur à 1 525 euros.

Délégation de signature lui est également donnée pour :

- Prononcer à la suite d'infractions au Code de la Route la suspension du permis de conduire ou l'interdiction de l'obtenir,
- Engager le budget de la préfecture ainsi que certifier le service fait et arrêter les factures dans le cadre des centres de coût « cabinet » et « résidence du directeur de cabinet ».

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est en outre accordée à **Madame Marie-Pervenche PLAZA**, Directrice de la Sécurité et des Services du Cabinet, **avec compétence territoriale sur l'ensemble du département pendant la période où elle assure la permanence**, à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, et hors situation d'urgence pour toutes les matières relevant des attributions du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et celles relevant des départements ministériels qui ne disposent pas de services dans le département.

ARTICLE 3 :

Concurremment avec Madame Marie-Pervenche PLAZA, délégation est donnée aux chefs de bureau dont les noms suivent pour signer, dans la limite de leurs attributions énumérées à l'article 1^{er} du présent arrêté, tous actes et correspondances courantes avec les maires, les services publics ou privés et les particuliers, ainsi que les décisions et documents administratifs se rattachant à la mise en œuvre des procédures, à l'exception des arrêtés :

- pour le bureau du cabinet à **Madame Françoise KLEIN**, attachée, chef du bureau,
- pour le service interministériel de défense et de protection civiles à **Madame Dominique BELLIER**, attachée, chef de service,
- pour le bureau de la communication interministérielle à **Mademoiselle Laurence GIRAULT**, attachée, chef du bureau.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Françoise KLEIN, chef du bureau du cabinet, la délégation de signature qui lui est accordée est confiée à Monsieur Raymond ROUBIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, dans les limites des attributions du bureau du cabinet.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Dominique BELLIER, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, la délégation de signature qui lui est accordée est confiée à Madame Valérie GAURY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, dans la limite des attributions du service interministériel de défense et de protection civiles.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Paul-Jacques VALTON, adjoint technique principal de 2ème classe, chef du garage, à l'effet de signer les correspondances relatives à la gestion des dépenses courantes concernant le fonctionnement du garage jusqu'à un montant maximum de 380 euros et d'attester du service fait des factures d'un montant maximum de 380 euros.

ARTICLE 7 :

L'arrêté préfectoral n° 2011-572 du 28 mars 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Eric ZABOURAEFF, directeur de la Sécurité et des Services du Cabinet, est abrogé à compter du 22 août 2011, le présent arrêté prenant effet à cette date.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et Madame la Directrice de la Sécurité et des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



YVETTE MATHIEU